

Mémoire de géopolitique

JUSTICE ET PAIX,

FACTEURS DETERMINANTS DE LA SECURITE MONDIALE

*Si vis pacem, institua iustitiam
(si tu veux la paix, instaure la justice)*

Rédaction : Capitaine de corvette Frédéric de MAUDUIT du PLESSIS
Collège interarmées de défense - session 1997/1998
stagiaire marine - Division A - groupe A2

<u>PLAN</u>		page
INTRODUCTION	A la recherche d'une plus grande sécurité mondiale	2
PREMIERE PARTIE	La guerre juste : mythe ou réalité ?	3
	- toute guerre est juste	
	- toute guerre est injuste	
	- quelques guerres sont justes	
DEUXIEME PARTIE	Vers la paix	6
	- en finir avec la guerre	
	- quelle paix ?	
	- des acteurs et des moyens au service de la paix	
TROISIEME PARTIE	La paix ne se suffit pas à elle-même	9
	- vers une autorité mondiale de maintien de la paix	
	- considérations morales sur le sujet	
CONCLUSION	La justice, seule garante efficace de la paix	12
ANNEXE	Liste des sources bibliographiques et des sigles utilisés	13

La géopolitique est un discours fondé sur un projet d'organisation de la Terre avec une mise en perspective des forces politiques qui s'affrontent pour la maîtrise de l'espace.

Alexandre ADLER, « conférence d'introduction à la géopolitique ».

INTRODUCTION

Nous sommes pour l'abolition des guerres; la guerre, nous ne la voulons pas. Mais on ne peut abolir la guerre que par la guerre. Pour qu'il n'y ait plus de fusils, il faut prendre le fusil.

Mao TSE-TOUNG, in œuvres choisies, tome II « Problèmes de la guerre et de la stratégie ».

L'injustice appelle l'injustice; la violence engendre la violence.

Marie-Joseph CHENIER, « Discours sur la calomnie ».

A la recherche d'une plus grande sécurité mondiale

En ces années mêmes où les déclarations et les actions politiques en faveur de la paix se multiplient, des conflits qu'on croyait réglés, des hostilités qu'on pensait éteintes et de nouvelles menaces réveillent le spectre de la guerre dans plusieurs régions du monde et pèsent lourdement sur la sécurité de vastes étendues ainsi que sur l'économie des pays, même les plus développés.

On constate tout d'abord avec satisfaction que depuis le XIX^{ème} siècle, s'est accentuée et répandue un peu partout la tendance des communautés politiques à coïncider avec les communautés nationales. Pour divers motifs, il n'est cependant pas toujours possible de faire coïncider les frontières géographiques et ethniques : d'où le phénomène des minorités et les problèmes si difficiles qu'elles soulèvent. On observe pourtant que ces minorités, soit par réaction contre la situation pénible qui leur est imposée, soit en raison des vicissitudes de leur passé, sont assez souvent portées à exagérer l'importance de leurs particularités, au point même de les faire passer avant les valeurs humaines universelles, comme si le bien de toute la famille humaine devait être subordonné aux intérêts de leur propre nation.

On constate également que l'humanité, par rapport à un passé récent, présente une organisation sociale et politique profondément transformée. Plus de peuples dominateurs et de peuples dominés : toutes les nations ont constitué ou constituent des communautés politiques indépendantes. Sur tous les continents, les hommes sont aujourd'hui citoyens d'un Etat autonome ou indépendant. On assiste, chez beaucoup, à la disparition du complexe d'infériorité qui a régné pendant des siècles et des millénaires ; chez d'autres, s'atténue et tend à disparaître, au contraire, le complexe de supériorité, issu de privilèges économiques et sociaux ou de la situation politique.

Mais la première constatation négative à faire est la persistance, voire souvent l'élargissement, du fossé entre les régions dites du Nord développé et celles du Sud en voie de développement. Cette terminologie géographique a seulement valeur indicative car on ne peut ignorer que les frontières de la richesse et de la pauvreté passent à l'intérieur des sociétés elles-mêmes, qu'elles soient développées ou en voie de développement. En effet, de même qu'il existe des inégalités sociales allant jusqu'au niveau de la misère dans des pays riches, parallèlement, dans les pays moins développés on voit assez souvent des manifestations d'égoïsme et des étalages de richesses aussi déconcertants que scandaleux et donc source d'instabilité.

Par ailleurs, les pays riches, qui sont les principaux instigateurs de ce qu'on appelle « la sécurité démographique », estiment que la croissance démographique des pays du tiers-monde représente actuellement une menace majeure pour leur sécurité et pour la paix dans le monde.

Enfin, aucune personne ne semble plus vouloir être soumis de manière persistante à des pouvoirs politiques étrangers à sa communauté ou à son groupe ethnique.

Le monde révèle donc des menaces de très grande ampleur contre la paix intérieure et extérieure, au point que la question centrale devient parfois celle du degré de cohésion et de contrôle des Etats.

Face à ces constats, nous voyons que les récents progrès de la science et de la technique ont exercé une profonde influence sur les hommes et ont déterminé chez eux, sur toute la surface de la terre, un mouvement tendant à intensifier leur collaboration et à renforcer leur union. De nos jours, les échanges de biens et d'idées, ainsi que les mouvements de populations se sont beaucoup développés. On voit se multiplier les rapports entre les citoyens, les familles et les corps intermédiaires des divers pays, ainsi que les contacts entre les gouvernants des divers Etats. De même la situation économique d'un pays se trouve de plus en plus dépendante de celle des autres pays. Les économies nationales se trouvent peu à peu tellement liées ensemble qu'elles finissent par constituer chacune une partie intégrante d'une unique économie mondiale. Enfin, le progrès social, l'ordre, la sécurité et la tranquillité de chaque communauté politique sont nécessairement solidaires de ceux des autres, car les menaces et les enjeux actuels sont très souvent transnationaux (drogue, immigration, criminalité, mafia, pollution, piraterie ...).

On voit par là qu'un pays pris isolément n'est absolument plus en mesure de subvenir convenablement à ses besoins, ni d'atteindre son développement normal. Le progrès et la prospérité de chaque nation sont à la fois cause et effet de la prospérité et du progrès de toutes les autres.

La famille humaine tout entière parvient donc à un moment décisif de son évolution. Peu à peu rassemblée, partout déjà plus consciente de son unité, elle doit entreprendre une œuvre qui ne peut être menée à bien que par la conversion renouvelée de tous à une paix véritable : édifier un monde qui soit vraiment plus humain pour tous et en tout lieu.



PREMIERE PARTIE

*Il n'y a jamais eu de bonne guerre ni de mauvaise paix.
Benjamin FRANKLIN, « Lettre à J. Quincy ».*

*La paix relève de la volonté, la guerre de la nécessité.
Saint Augustin (Lettres)*

La guerre juste : mythe ou réalité ?

Saint Augustin élabore la théorie de la « guerre juste » qui va être reprise et systématisée par Saint Thomas d'Aquin. Saint Augustin a dégagé trois conditions cumulatives à l'existence d'une guerre juste : l'autorité du prince (c'est-à-dire une décision de l'autorité publique), une cause juste (punir les injustices) et une intention droite (pour le bien de ceux avec qui on se bat). Dans une société encore primitive par l'héritage d'anciennes mœurs barbares, l'usage des armes et de la violence est ainsi canalisé vers la justice et le bien d'autrui : la guerre est limitée en nombre de combattants, de courte durée, et l'armement relève du corps à corps et du duel. Cette théorie sera naturellement remise en cause avec l'apparition de la guerre totale et même déjà avec les guerres de la Révolution française en raison de l'invention de la levée en masse à l'instigation de Carnot sous la Convention. Comme Clausewitz le mettra en évidence ultérieurement, la guerre devient « la guerre du peuple tout entier ».

Cependant, encore de nos jours, les principales doctrines politiques et religieuses sur le sujet s'ordonnent autour des trois propositions suivantes : toute guerre est juste, toute guerre est injuste, quelques guerres sont justes.

1) Toute guerre est juste

a) toute guerre est juste en soi et absolument

S'inspirant de Hegel, Karl von Clausewitz, dans son ouvrage *De la guerre* (1832-1834), énonce cette affirmation : « *la théorie qui fait une distinction absolue entre la guerre et la paix est fautive. La guerre est une expression ouverte des tensions et des conflits cachés dans toutes les situations sociales d'apparence stable et pacifique. Dans la guerre ce qui a été caché est dévoilé.* »

b) toute guerre est juste relativement à une étape de l'histoire de l'humanité

Le but unique des nations modernes, c'est le repos, avec le repos, l'aisance, et comme source de l'aisance, l'industrie. En attendant, la guerre est conçue comme un moyen nécessaire au progrès de l'humanité. L'école néo-libérale en économie soutient avec Benjamin Constant (1767-1830) que « *nous sommes arrivés à l'époque du commerce, époque qui doit nécessairement remplacer celle de la guerre* » et avec Ludwig von Mises (1887-1973) que « *si les principes de l'économie de marché étaient reconnus par tous les peuples du monde, il n'y aurait aucune raison de faire la guerre* ». Il est donc clair que plus la tendance commerciale domine, plus la tendance guerrière doit s'affaiblir. Kant prophétise cette situation dans son *Projet de paix perpétuelle* (1795) en parlant de « *l'esprit commercial qui est incompatible avec la guerre et qui tôt ou tard s'empare de chaque peuple* ». La guerre est donc justifiée réellement comme porteuse de progrès pour cette première étape de l'histoire humaine, tout en étant déjà considérée par Kant comme moralement répréhensible.

2) Toute guerre est injuste

En 1928, le Pacte Briand-Kellog met, avec une soixantaine d'Etats et une belle dose de naïveté, « la guerre hors la loi ».

Dans les années les plus chaudes de la guerre froide un certain nombre de mouvements dits « pacifistes », profitant du soutien indirect des uns et de la généreuse liberté accordée par les autres, ont vainement essayé de promouvoir une idéologie basée sur ce principe. Dans la pratique, on ne peut qu'être frappé par l'absence de grand théoricien ou même de large courant en faveur d'un pacifisme absolu.

3) Quelques guerres sont justes

a) les guerres de religion et de raison d'Etat

La guerre religieuse dans l'Ancien Testament : c'est la conquête de la terre promise, le pays de Canaan, comme un royaume terrestre de Dieu. L'évolution historique fait que la guerre est progressivement perçue comme un châtement divin, pour prix des infidélités et des péchés d'Israël ; les derniers livres de l'Ancien Testament envisagent la guerre dans une double dimension cosmique et eschatologique : ce n'est plus une guerre nationale, mais un combat du bien contre le mal à l'échelle universelle, impliquant tous les hommes, un combat ultime débouchant sur une paix sans fin.

La guerre légitimée par la raison d'Etat : dans la pensée de Machiavel, la valeur absolue est l'acquisition et la conservation du pouvoir politique. La guerre sert à obtenir et à garder le pouvoir, même pour des raisons exclusivement internes.

La guerre sainte selon l'Islam : la conception islamique du monde conduit à une absorption complète de toutes les réalités par la religion sans laisser de champ à des autonomies mêmes relatives pour les sciences et les pratiques aussi bien individuelles que sociales. Le *djihad* (étymologiquement : effort tendu vers un but déterminé), souvent considéré par les musulmans eux-mêmes comme un appel à la guerre sainte, ne doit cesser que lorsque *dâr-el-islam* (la zone de l'Islam habitée par les musulmans) comprendra toute l'*Umma* (la communauté des croyants). Sans jamais mentionner le mot *djihad*, le Coran dans une cinquantaine de versets n'en appelle pas moins à la lutte armée pour étendre *dâr-el-Islam*.

b) la guerre révolutionnaire

Pour Marx et pour Lénine, il y a une guerre juste et une guerre injuste : la première, c'est la guerre révolutionnaire, c'est-à-dire la guerre objectivement favorable à la cause de la révolution mondiale (pour Lénine, la guerre anti-impérialiste), quels qu'en soient les protagonistes; la seconde, c'est la guerre injuste car elle est jugée anti-révolutionnaire. La justification réside dans une fin dernière immanente considérée comme le souverain bien : le triomphe universel du communisme. Mao TSE-TOUNG a développé des thèses en ce sens : « *le développement de la société humaine aboutira finalement à la suppression de la guerre. Mais pour supprimer la guerre, il n'existe qu'un seul moyen : lutter par la guerre contre la guerre, par la guerre révolutionnaire contre la guerre contre-révolutionnaire de classe.* »

c) l'opération de rétablissement de la paix ou l'intervention humanitaire

C'est sans nul doute le dernier et le plus prisé des avatars de ce qui dans les faits s'apparente bien à une guerre. Son principe est simple : la motivation de la guerre juste doit être la justice et c'est pour combattre l'injustice (sous toutes les formes qu'elle peut revêtir) que les hostilités peuvent être engagées. C'est l'injustice de l'adversaire qui contraint le sage à des guerres justes. Même l'offensive n'est pas toujours fautive mais peut constituer la réponse immédiate à une menace imminente. Surgit alors la question de la guerre préventive condamnée par les moralistes mais qui renvoie les stratèges à s'interroger sur le véritable début de la guerre : commence-t-elle seulement à l'engagement des hostilités ou aux préparatifs manifestes de l'ennemi ? En pareil cas, ne convient-il pas d'invoquer le principe selon lequel la prévention vaut mieux que la répression ?

L'idée directrice de ceux qui vont s'attacher à définir les modalités de la guerre permise peut sans doute être ainsi résumée : la paix ne peut pleinement exister sans que soit assuré le règne de la justice ; dès lors que la justice est violée, le glaive peut intervenir pour faire cesser l'injustice afin que la paix soit rétablie. Cette doctrine aurait pu être appelée « la doctrine de la juste paix », car elle correspond aussi à l'idée que l'on ne saurait se satisfaire d'une paix à tout prix : sans justice, il ne peut y avoir de paix réelle dans l'ordre et la tranquillité (cf Guillaume Bacot, *La doctrine de la guerre juste*, Economica, 1989, page 3). Mais le droit humanitaire, aujourd'hui comme hier, c'est une stratégie de paix dans la guerre, qui s'efforce de circonscrire le champ de bataille.

Une telle opération n'est donc défendable que si elle est cohérente avec son principe : la finalité de la guerre doit évidemment être le rétablissement de la paix. La guerre juste doit donc conduire à une paix tout aussi juste.

Enfin, force est de constater qu'au cours de l'histoire, la guerre a fonctionné comme un processus de canalisation, d'ordonnement, de finalisation de la violence médiocrement efficace, parfois dangereusement inefficace. En vérité, la notion de justice relève des valeurs intemporelles ; c'est la réalité de la guerre qui relève de la variable historique. Le piège de l'intitulé classique du sujet de « la guerre juste » réside donc dans le singulier attribué au concept de guerre.



DEUXIEME PARTIE

*Une seule cause : celle de l'Homme;
une seule nécessité : celle du Progrès mondial;
un seul devoir : celui de la Paix.*

Charles de GAULLE

La vraie paix n'est jamais le résultat de la victoire militaire, mais suppose l'élimination des causes de la guerre et l'authentique réconciliation entre les peuples.

Jean-Paul II, « Centesimus annus »

Vers la paix

1) En finir avec la guerre

« Construire la paix, éviter la guerre : voilà notre tâche commune, voilà la grande promesse que nous avons faite à nos enfants et aux enfants de nos enfants. » Cette déclaration de Monsieur Fédérico MAYOR, directeur général de l'UNESCO le 18 décembre 1995, retentit dans un monde en crise qui ne sait préserver la paix que par des opérations d'interposition entre belligérants ou mener de véritables opérations armées de rétablissement de la paix. Mais même lorsqu'elle semble revêtir le manteau de la justice, la guerre rend plus difficile la juste solution des problèmes qui l'ont provoquée. Bien plus, étant donné qu'on emploie des armes scientifiques de tout genre pour faire la guerre, sa sauvagerie menace d'amener les combattants à une barbarie bien pire que celle d'autrefois. En outre, la complexité de la situation actuelle et l'enchevêtrement des relations internationales permettent que, par de nouvelles méthodes insidieuses et subversives, des guerres larvées traînent en longueur. Dans bien des cas, le recours aux procédés du terrorisme est regardé comme une nouvelle forme de guerre. C'est pourquoi il est une persuasion qui, à notre époque, gagne de plus en plus les esprits, c'est que les éventuels conflits entre les peuples ne doivent pas être réglés par le recours aux armes, mais par la négociation.

Négocier : marchander ou juger ? Il ne s'agit pas de céder lâchement sur le droit. Pour cela s'impose la nécessité d'un ordre international et de structures d'arbitrage que les Etats se doivent de mettre en place, de codifier, de respecter. Pensons au conflit entre l'armée fédérale yougoslave et la Croatie; imaginons de quel bénéfice pour les peuples serait un jugement dont l'autorité soit contraignante, et non pas un arbitrage sans cesse remis en question par les parties. L'arbitrage obéit à la même logique que le marchandage : je te concède ceci, tu me concèdes cela; faisons un marché, un *deal*. Il s'agit donc d'un arbitrage des rapports de force au gré des intérêts en présence. Ce marchandage n'a pas de valeur qui s'impose aux yeux des autres nations même si elles sont décidées à respecter un ordre juridique. Car un acte de justice n'est pas un acte de marchands. Il fait intervenir un *tertium quid* qui est la loi et son interprétation par l'autorité légitime. Qui aurait le cynisme de refuser le droit, l'équité, la justice ?

D'autre part, il ne faut pas oublier qu'aux racines de la guerre il y a généralement des motifs réels et graves : des injustices subies, la frustration d'aspirations légitimes, la misère et l'exploitation de foules humaines désespérées qui ne voient pas la possibilité effective d'améliorer leurs conditions de vie par des moyens pacifiques. Soyons donc bien convaincus que l'arrêt de l'accroissement du potentiel militaire, la diminution effective des armements et - à plus forte raison - leur suppression, sont des choses irréalisables ou presque sans un désarmement intégral qui atteigne aussi les âmes : il faut s'employer unanimement et sincèrement à y faire disparaître la peur et la psychose de la guerre. Cela suppose qu'à l'axiome qui veut que la paix résulte de l'équilibre des armements, on substitue le principe que la vraie paix ne peut s'édifier que dans la confiance mutuelle.

Ne nous leurrions cependant pas de fausses espérances. En effet si, inimitiés et haines écartées, nous ne concluons pas de pactes solides et honnêtes assurant pour l'avenir une paix universelle, l'humanité risque d'en revenir, malgré la possession d'une science admirable, à une paix précaire fruit d'une crainte des Etats d'être mis au ban des nations plutôt qu'à une paix partagée et œuvre commune.

2) Quelle paix ?

Le terme courant utilisé de nos jours pour désigner la paix en chinois, *héping*, est composé de deux notions. La première, *hé*, signifie harmonie, ajustement, accord. La deuxième notion signifie égal, uniforme, constant, en équilibre, impartial. L'image est celle de la surface plane et horizontale d'une eau tranquille.

Pendant de nombreux siècles la paix a été le fruit d'un réseau d'alliances entre états. De 1815 à 1914, la *pax britannica* a permis un développement spectaculaire des échanges commerciaux dans le monde et l'épanouissement des progrès scientifiques et industriels, mais elle n'a pu éviter l'une des guerres les plus meurtrières que l'humanité ait connu. Au vingtième siècle, ce système a culminé en une période de près de cinquante années de guerre froide - ce qui est une litote pour parler de paix chaude - pendant laquelle une paix partielle résidait dans un équilibre de la terreur dont la stabilité est plusieurs fois apparue précaire : « *en fait, il n'y a pas eu de paix nucléaire; c'est seulement la guerre nucléaire qui n'a pas eu lieu* » (Philippe DELMAS, in *Le bel avenir de la guerre*).

Aujourd'hui il nous faut préparer l'avenir. Préparer l'avenir, c'est faire des choix sur la base de certains principes. Sans ces principes, aucune vision prospective n'est possible, aucun choix ne peut entraîner l'adhésion profonde de tous à la paix contre la guerre, la violence, et tout ce qui porte atteinte à la dignité de l'homme. Pour bâtir la paix, la toute première condition est l'élimination des causes de discorde entre les hommes, à commencer par les injustices. Nombre de celles-ci proviennent d'excessives inégalités d'ordre économique, ainsi que du retard à y apporter les remèdes nécessaires. D'autres naissent de l'esprit de domination, du mépris des personnes et, si nous allons aux causes plus profondes, de l'envie, de la méfiance, de l'orgueil et des autres passions égoïstes. Comme l'homme ne peut supporter tant de désordres, il s'ensuit que le monde, même lorsqu'il ne connaît pas les atrocités de la guerre, n'en est pas moins continuellement agité par des rivalités et des actes de violence.

Quand la pauvreté et le manque de perspectives d'avenir tenaillent un peuple, la paix est en danger. La paix et la prospérité sont des biens qui appartiennent à tout le genre

humain, de sorte qu'il n'est pas possible d'en jouir d'une manière honnête et durable si on les a obtenus et conservés au détriment d'autres peuples et d'autres nations, en violant leurs droits ou en les excluant des sources du bien-être. Il faut aussi abandonner la mentalité qui considère les pauvres - personnes et peuples - presque comme un fardeau, comme d'ennuyeux importuns qui prétendent consommer ce que d'autres ont produit. Le progrès des pauvres est une grande chance pour la croissance morale, culturelle et même économique de toute l'humanité. Sans doute sommes nous en train de le comprendre avec la Chine; mais quand en sera-t-il de même avec l'Afrique ?

C'est pourquoi une autre condition pour maintenir ou atteindre la paix est le développement. S'il y a une responsabilité collective pour éviter la guerre, il y a de même une responsabilité collective pour promouvoir le développement. Créer des conditions favorables pour que les pays pauvres parviennent à la prospérité économique c'est le but d'une concertation mondiale pour le développement qui suppose même le sacrifice de positions avantageuses de revenu et de puissance dont se prévalent les économies les plus développées. Il est appréciable, par exemple, de constater que les pays d'un même ensemble géographique établissent des formes de coopération qui les rendent moins dépendants de producteurs plus puissants; qu'ils ouvrent leurs frontières aux produits de la même zone; qu'ils examinent la complémentarité éventuelle de leurs productions; qu'ils s'associent pour se doter des services que chacun d'eux n'est pas en mesure d'organiser; qu'ils étendent leur coopération au domaine monétaire et financier.

Mais un développement purement économique ne parvient pas à libérer l'homme; au contraire, il finit par l'asservir davantage. Un développement qui n'intègre pas les dimensions culturelles et spirituelles de l'homme et de la société contribue d'autant moins à la libération authentique qu'il ne reconnaît pas l'existence de ces dimensions et qu'il n'oriente pas vers elles ses propres objectifs. L'être humain n'est totalement libre que lorsqu'il est lui-même, dans la plénitude de ses droits et de ses devoirs : on doit en dire autant de la société tout entière. Le dialogue entre pays riches et pays pauvres, entre le Nord et le Sud, entre les démocraties occidentales et les autres formes de sociétés africaines, asiatiques ou arabes doit prendre en compte ces données fondamentales s'il veut aboutir à une coopération efficace et durable. Il est utopique au mieux et dangereux au pire de prétendre sécuriser des régions entières de la planète en leur imposant des modèles de sociétés impropres à leur culture.

3) Des acteurs et des moyens au service de la paix

Ouvriers de leur propre développement, les peuples en sont les premiers responsables. Mais ils ne le réaliseront pas dans l'isolement. Des accords régionaux entre pays faibles pour se soutenir mutuellement et des conventions plus ambitieuses pour établir des programmes concertés sont également nécessaires.

Toutes les communautés politiques contribuent également à ce développement en étant animées par une solidarité efficace, mise en œuvre sous les mille formes de collaboration économique, sociale, politique, culturelle, sanitaire et sportive : formes possibles et fécondes pour notre époque si friande de bien-être. Ainsi, il ne suffit pas que ces communautés politiques, dans la poursuite de leurs intérêts, se gardent de se causer du tort les unes aux autres. Il leur faut mettre en commun leurs projets et leurs ressources pour atteindre les objectifs qui leur seraient autrement inaccessibles.

Mais l'harmonisation des politiques, et l'arbitrage des différends internationaux nécessitent l'instauration d'une instance crédible, donc compétente et efficace. Ainsi, de même qu'à l'intérieur des états est finalement venu le temps où le système de la vengeance privée et des représailles a été remplacé par l'autorité de la loi, de même il est maintenant urgent qu'un semblable progrès soit réalisé dans la communauté internationale. La communauté humaine a ressenti dès la fin de la première guerre mondiale une telle nécessité en créant la Société des nations. La versatilité des hommes et tout particulièrement de ceux qui ont en charge le gouvernement des peuples a hélas conduit à l'échec cette première organisation. Les mêmes effets produisant souvent les mêmes conséquences, le deuxième conflit mondial a donné naissance à l'Organisation des nations unies dont l'efficacité est restée très contestable tant que la guerre froide a duré; mais avec les changements récents survenus dans la géopolitique mondiale, une réelle occasion est donnée à cette organisation de montrer son efficacité et de devenir pleinement crédible, notamment par l'intermédiaire de son Assemblée générale et de son Conseil de sécurité.

C'est pourquoi il ne faut pas rejeter trop vite un système sous prétexte qu'il a montré ses limites. Sans doute convient-il plutôt de le perfectionner en supprimant ses faiblesses. Chacun s'accorde en effet à reconnaître que la sécurité mondiale repose plus que jamais sur l'entente et la coopération entre les nations. Mais aujourd'hui, et contrairement à une idée reçue, force est de constater que la paix ne s'exporte pas comme un modèle de démocratie, comme une culture, ou comme une forme élaborée de société au profit du développement de l'économie; elle ne peut jamais non plus être imposée durablement. Mais on peut créer momentanément des conditions favorables à l'émergence d'une vraie paix.



TROISIEME PARTIE

La paix universelle se réalisera un jour non parce que les hommes deviendront meilleurs (il n'est pas permis de l'espérer); mais parce qu'un nouvel ordre des choses, une science nouvelle, de nouvelles nécessités économiques leur imposeront l'état pacifique.

Anatole France, « Sur la pierre blanche ».

Et l'espoir, malgré moi, s'est glissé dans mon cœur.

RACINE, « Phèdre ».

La paix ne suffit pas à elle-même

1) Vers une autorité mondiale de maintien de la paix

« En accord total avec les principes contenus dans l'Acte final d'Helsinki qui régit nos relations réciproques, nous, Ministres des Affaires étrangères des Etats participant à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE), réunis à New York, nous nous associons aux Nations unies pour condamner l'invasion et l'occupation du Koweït par l'Irak... Nous désirons contribuer à la sécurité et au bien-être dans cette région, afin de promouvoir la paix, la tolérance, la stabilité, la coopération économique et le développement et nous sommes déterminés, par conséquent, à soutenir les efforts visant à résoudre les conflits existant dans cette région et à obtenir une paix juste, totale et durable, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. » Cet extrait de la déclaration des trente cinq ministres des affaires

étrangères de la CSCE le 3 octobre 1990 montre, au-delà de la simple déclaration d'intention politique, une réelle prise de conscience sur le sujet.

En effet, en dépit des efforts de chacun, les maux, qui sont souvent la source ou l'étincelle des guerres et autres actes de violence du même ordre, se retrouvent dans les rapports entre les nations elles-mêmes. Il est donc absolument indispensable que, pour les vaincre ou les prévenir, et pour réprimer le déchaînement des violences, les institutions internationales développent et affermissent leur coopération et leur coordination et que l'on provoque sans se lasser la création d'organismes promoteurs de paix. Mais comme en outre, de nos jours, le bien commun universel pose des problèmes de dimensions mondiales, ceux-ci ne peuvent être résolus que par une autorité publique dont le pouvoir, la constitution et les moyens d'action prennent eux aussi des dimensions mondiales et qui puisse exercer son action sur toute l'étendue de la terre. C'est donc l'ordre moral lui-même qui exige la constitution d'une autorité publique de compétence universelle.

Cette collaboration internationale à vocation mondiale requiert des institutions qui la préparent, la coordonnent et la régissent, jusqu'à constituer un ordre juridique et politique universellement reconnu. Ces institutions devront jouir d'une puissance efficace, susceptible d'assurer à tous la sécurité, le respect de la justice et la garantie des droits, car un ordre de justice doit d'autant plus disposer de la force qu'il peut être menacé des désordres de l'injustice. Certains estimeront utopiques de telles espérances. Il se pourrait que leur réalisme fut en défaut et qu'ils n'aient pas perçu le dynamisme d'un monde qui veut vivre plus fraternellement.

Comment y parvenir ? Il est actuellement possible d'envisager plusieurs scénarios. On peut concevoir un système hégémonique fondé sur la domination d'une seule puissance, les Etats-Unis. Un tel scénario est de moins en moins probable. Le deuxième scénario est celui du système bipolaire avec l'émergence d'une superpuissance qui pourrait faire contrepoids aux Etats-Unis (Russie restaurée, Chine émergente, Europe unie). Le troisième scénario est celui du système à directoire dans lequel les grandes puissances se concertent pour assurer l'équilibre du système (G8, OTAN, OSCE, UEO, ...) Un quatrième scénario consiste en la mise en place de blocs régionaux, lesquels s'efforcent d'instaurer des pôles de stabilité et de développement (APEC, ASEAN, CCG, MERCOSUR, NAFTA, OUA, SAARC, UE, UMA ...). Entendons nous bien, il ne s'agit surtout pas de prôner une quelconque intégration ou dissolution des Etats dans des « Méga-Etats » aux intérêts essentiellement économiques et juridiques, mais bien de promouvoir une concertation et des possibilités d'arbitrage efficace entre des instances politiques nationales distinctes et indépendantes.

2) Considérations morales sur le sujet

Que l'on prenne garde cependant de ne point s'en remettre aux seuls efforts de quelques pays, sans se soucier de leur état d'esprit personnel car, pas plus que le bien commun d'une nation en particulier, le bien commun universel ne peut être défini sans référence à la personne humaine. Ainsi peut-on être parfois perplexé devant des affirmations solennelles de guerre pour le respect du droit, voire son rétablissement. Comme nous l'avons déjà dit, de quel droit parle-t-on ? Est-ce du droit naturel objectif ou du droit du plus puissant, même s'il est recouvert du pudique manteau de la volonté des Nations unies ? A entendre certains, le Conseil de sécurité semblerait être aujourd'hui l'instance morale pour qualifier une guerre juste, quitte à justifier, à cette fin, tous les moyens injustes.

Afin que la paix soit vraiment fondée sur la justice, on avait pensé, au début de ce siècle, en confier la sauvegarde à un tribunal supranational qui aurait l'avantage d'être plus impartial qu'un organisme politique et qui ne froisserait pas la souveraineté des Etats. Mais les deux tentatives connues se sont révélées peu efficaces : la Cour permanente de Justice Internationale instituée par la SDN ne trancha que des conflits mineurs en raison de son caractère facultatif, et la Cour de justice internationale instituée par l'ONU reste dépendante de la clause facultative de juridiction obligatoire et limitée dans l'exécution de ses décisions. Peut-être de nouvelles orientations juridiques sont-elles envisageables aujourd'hui avec l'effondrement du bloc marxiste européen et donc l'émergence d'un climat nouveau (mais toujours fragile) dans les relations internationales (accord américano-soviétique sur la destruction de certaines armes, reconnaissance accrue de l'autorité des Nations unies, négociations de paix au Cambodge et au Proche orient, etc). On remarquera néanmoins que, dans le cas du Golfe persique, la saisine de la Cour internationale de La Haye n'a été envisagée ni par l'Irak qui revendiquait un droit territorial, ni par la coalition qui disait combattre pour le respect du droit international... L'instauration d'une telle autorité constitue donc l'un des enjeux du monde de demain.

Dans l'encyclique *Pacem in terris* du Pape Jean XXIII, en 1963, le Pape prend l'initiative, audacieuse pour l'époque, de proposer l'établissement d'une « *autorité publique de compétence universelle* », mais il prend soin de subordonner la mise en place de ce qui aurait pu devenir une sorte de gouvernement mondial à l'assentiment préalable et unanime des Etats. Il met en garde la primauté de l'économie dans ce domaine car le développement ne se réduit pas à la simple croissance économique. Pour être authentique, il doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout homme et tout l'homme. A propos de la solidarité mondiale, il indique qu'elle doit permettre à tous les peuples de devenir eux-mêmes les artisans de leur destin et donne de la paix une haute idée, à la hauteur des retombées que nous pouvons en attendre dans tous les domaines : « *le passé a été trop souvent marqué par des rapports de force entre nations : vienne le jour où les relations internationales seront marquées au coin du respect mutuel et de l'amitié, de l'interdépendance dans la collaboration, et de la promotion commune sous la responsabilité de chacun. (...) La paix n'est donc pas une pure absence de guerre et elle ne se borne pas seulement à assurer l'équilibre de forces adverses; elle ne provient pas non plus d'une domination despotique, mais c'est en toute vérité qu'on la définit « œuvre de justice » (Isaie 32, 17). La paix n'est jamais chose acquise une fois pour toutes, mais sans cesse à construire. Comme de plus la volonté humaine est fragile et qu'elle est blessée par le péché, l'avènement de la paix exige de chacun le constant contrôle de ses passions et la vigilance de l'autorité légitime.* »



CONCLUSION

Garde ceci dans ton esprit : accueille l'esprit de justice et repousse la violence, car le Kroniôn a imposé cette loi aux hommes. Il a permis aux poissons, aux bêtes féroces, aux oiseaux de proie, de se dévorer entre eux, parce que la justice leur manque; mais il a donné aux hommes la justice, qui est la meilleure des choses.

Hésiode, « Les travaux et les jours ».

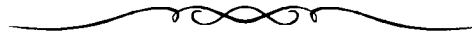
La justice, seule garante efficace de la paix

Le 4 mars 1991, ouvrant les travaux de la « réunion au vatican des représentants des pays les plus directement impliqués dans la guerre du Golfe », le Pape a réaffirmé : « *la paix et la justice marchent ensemble. Or voici plus de quarante ans que le peuple palestinien est en état d'errance, et que l'Etat d'Israël est contesté et menacé.* » Dans ces conditions, quelle paix espérons nous instaurer dans cette région du monde ?

Les disparités économiques, sociales et culturelles trop grandes entre peuples provoquent tensions et discordes, et mettent la paix en péril. Combattre la misère et lutter contre l'injustice, c'est promouvoir, avec le mieux-être, le progrès humain et spirituel de tous, et donc le bien commun de l'humanité. La paix se construit jour après jour, dans la poursuite d'un ordre qui comporte une justice plus parfaite entre les hommes. Mais ceci est encore insuffisant. La paix dont il est question ne peut s'obtenir sur terre sans la sauvegarde du bien des personnes, ni sans la libre et confiante communication entre les hommes de leurs richesses. La ferme volonté de respecter les autres hommes et les autres peuples ainsi que leur dignité, la pratique assidue de la fraternité sont absolument indispensables à la construction de la paix. Ainsi pourrait-on déjà être tenté d'écrire avec un peu d'audace que la paix est aussi le fruit de l'amour qui va bien au-delà de ce que la justice peut apporter.


Toutefois, la haine et l'injustice ne s'emparent de nations entières et ne les poussent à l'action que lorsqu'elles sont légitimées et organisées par les idéologies qui se fondent plus sur leur propre grandeur et sur leur ambition que sur la vérité de l'homme. C'est pourquoi il est si souvent urgent de promouvoir l'homme, spécialement dans les régions du monde où la paix est menacée, plutôt que d'y créer des richesses artificielles qui deviendront vite l'objet de convoitises internes ou externes aux états en question.


La justice, elle, supprime les causes de conflits et de guerres, résout les différends, fixe les obligations, précise les devoirs et répond aux droits de chacune des parties.




ANNEXE

1) Liste des sources bibliographiques


 Revue **COMMUNIO**; la guerre, n° 114, juillet-août 1994

 **Construire la paix, éviter la guerre**; allocution de Monsieur Federico MAYOR, Directeur général de l'UNESCO, le 18 décembre 1995, à l'ouverture du colloque organisé par la fondation pour les études de Défense, parue dans la revue DEFENSE NATIONALE n° 4 d'avril 1996


 Revue **GEOPOLITIQUE**; n° 58, été 1997


 **La morale et la guerre**; ouvrage collectif sous la direction de Joël-Benoît d'ONORIO, éditions TEQUI 1992


 **Le bel avenir de la guerre**; de Philippe DELMAS, éditions GALLIMARD 1995


 **L'Eglise dans le monde de ce temps**; constitution pastorale *Gaudium et spes*, éditions TEQUI 1965


 **L'Evangile face au désordre mondial**; de Michel SCHOONYANS, éditions FAYARD 1997

 **Les crises internationales de Pékin 1900 à Sarajevo 1995**; de Jean-Louis DUFOUR, éditions COMPLEXE 1996

 **Les enjeux de la paix**; ouvrage collectif sous la direction de Pierre CHAUNU, PUF 1995

 **L'indispensable évolution de la pensée stratégique**; allocution de Monsieur Charles MILLON, Ministre de la Défense, le 19 décembre 1995, lors du colloque organisé par la fondation pour les études de Défense, parue dans la revue DEFENSE NATIONALE n° 4 d'avril 1996

 **Sur la Paix entre toutes les nations**; lettre encyclique de Jean XXIII *Pacem in terris*, discours du Pape et chronique romaine n°117-118 avril-mai 1963, imprimerie Saint-Michel

 **Sur le développement des peuples**; lettre encyclique de Paul VI *Populorum progressio*, discours du Pape et chronique romaine n°179 avril 1967, éditions TEQUI

2) Liste des sigles utilisés

APEC	A sia P acific E conomic C ooperation
ASEAN	A ssociation of S outh E ast A sia N ations
CCG	C onseil de C oopération du G olfe
CSCE	C onférence sur la S écurité et la C oopération en E urope
G8	G roupe des 8 pays les plus industrialisés
MERCOSUR	M ERcado C OMun del S UR
NAFTA	N orth A merican F ree T rade A greement
ONU	O rganisation des N ations U nies
OUA	O rganisation de l' U nité A fricaine
OSCE	O rganisation de la S écurité et de la C oopération en E urope
SAARC	S outh A sia A ssociation for R egional C ooperation
SDN	S ociété D es N ations
UE	U nion E uropéenne
UEO	U nion de l' E urope O ccidentale
UMA	U nion du M aghreb A rabe

